



ARRÊTÉ N°23/2023

Circulation alternée par feux tricolores VC6 Rue du Grand Clos Du 14 au 17 Février 2023

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux d'extension des réseaux basse tension électrique, eau potable, éclairage public et télécom, la circulation sera alternée par feux tricolores au droit du chantier, rue du Grand Clos du 14 au 17 février 2023.

ARTICLE 2: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise SMPT.

Fait à QUÉVERT, le 08/02/2023

Le Maire,

Philippe LANDURÉ

